

PROCES VERBAL

Séance du 10 Janvier 2018

L' an 2018, le 10 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de
GUIDAT Gérard Maire

Présents : M. GUIDAT Gérard, Maire, Mmes : GACCIONE Stella, LECLAND Gaëlle, MARTIN Nathalie, MM : CHAMBRIN Jean-Luc, DUEDAL Claude, FERNANDES André, FORTON Claude, KERNEVES Philippe, LAUX Edmond, THOREL Christian, TICOT Daniel

Excusé(s) : Mme RONDEAU Isabelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 12

Date de la convocation : 28/12/2017

Date d'affichage : 28/12/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE
le : 11/01/2018

et publication ou notification
du : 11/01/2018

A été nommée secrétaire : Mme MARTIN Nathalie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2017.
- Election du 3ème Adjoint

M. le Maire donne lecture de trois courriers, celui de M. le Sous-Préfet acceptant la démission d'adjointe de Mme Marie ANDUJAR, celui de Mme Marie ANDUJAR adressé à M. le Maire de Griselles l'informant de sa décision de démission en tant que conseillère municipale et celui de M. le

Maire de Griselles prenant acte de sa démission.
Le Conseil Municipal de Griselles compte désormais 13 membres.

M. le Maire remercie publiquement Mme Marie ANDUJAR qui pendant 3 ans et 9 mois s'est impliquée énormément, dans la gestion de la commune, tant à travers la vice-présidence de la commission finance, qu'elle a assurée avec compétence, que dans sa participation active à toutes les autres commissions et toutes les manifestations organisées par notre commune. Elle quitte le conseil municipal avec tout son respect et toute sa considération.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

réf : 2018-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2013 fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,
Vu la démission de Mme ANDUJAR, 3ème Adjointe acceptée par le Sous-Préfet,
M. le Maire fait procéder aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Election du 3ème Adjoint : Monsieur Jean-Luc CHAMBRIN se porte candidat

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nul : 2
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Monsieur Jean-Luc CHAMBRIN a obtenu 10 voix

M. Jean-Luc CHAMBRIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième Adjoint au Maire.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 2)

M. LAUX donne lecture d'un courrier retranscrit ci-après :

"Monsieur le Maire, Chers Collègues,
Par la présente déclaration, je vous fais part officiellement de mes positions concernant notre ancienne collègue Marie ANDUJAR.
Je suis solidaire de la description des faits cités par Marie mais n'en tire pas les mêmes conséquences.
Pour ce qui concerne sa démission, la surprise a été totale me concernant. Je respecte sa décision tout en la regrettant sincèrement.
Je vous remercie pour votre attention".

La séance est levée à 20H50.

Le Maire
Gérard GUIDAT



La Secrétaire
Nathalie MARTIN